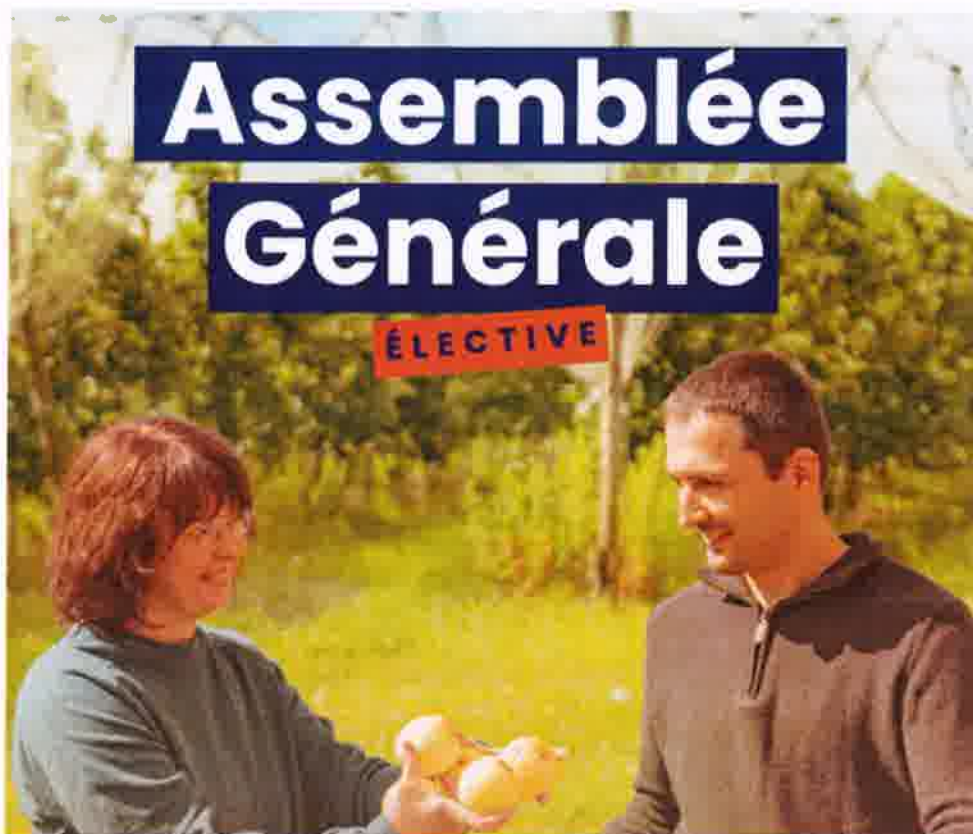




santé
famille
retraite
services



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du mardi 17 juin 2025

Le mardi 17 juin 2025 à 9 heures au site Créative de Wallers-Arenberg, les délégués cantonaux de la MSA Nord-Pas de Calais se sont réunis pour l'assemblée générale statutaire, suivie de l'assemblée générale électorale.

Cette assemblée générale a été régulièrement convoquée par Monsieur Dominique Vermeulen, Président du conseil d'administration de la MSA Nord-Pas de Calais, par courriel adressé le 27 mai 2025 à chacun des délégués.

Monsieur Vermeulen remercie les délégués présents en très grand nombre et les représentants de la MNC, Monsieur Figarol et Monsieur Mille.

Discours d'ouverture de Monsieur Dominique Vermeulen, Président

« Bonjour à toutes et à tous,

Messieurs les représentants de la MNC, Monsieur Figarol et Monsieur Mille,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection en tant que délégué MSA.

J'en profite également pour remercier tous nos adhérents qui se sont mobilisés et qui ont permis l'élection de 529 délégués le 22 mai 2025. La MSA est le dernier régime de protection sociale mutualiste, le vote permet de garder une MSA proche de ses adhérents.

Vous le savez, un mandat d'élu s'étend sur 5 ans, c'est un investissement important qui nous permet d'œuvrer collectivement au développement des territoires et à la défense du monde agricole dans toutes ses composantes.

Votre présence aujourd'hui témoigne de votre attachement à notre institution et de votre engagement en faveur de l'ensemble des acteurs du monde agricole.

Nous sommes réunis en ce 17 juin pour notre traditionnelle assemblée générale, mais également pour une assemblée générale électorale. À l'issue de cette dernière, 27 administrateurs seront élus. Je tiens à souligner que c'est vous, délégués, qui allez les élire. Votre vote est essentiel, comme vous le savez sans doute les administrateurs de la MSA orientent ses actions et approuvent les grandes décisions. Sans eux, rien ne peut se faire.

Une fois le nouveau conseil d'administration constitué, il se réunira afin d'élire le Président du Conseil d'administration et le premier Vice-Président. Ces élections marqueront le début d'un nouveau chapitre pour notre MSA, et ensemble, nous continuerons d'avancer.

Avant de poursuivre et d'entamer les travaux de cette journée, je souhaite inviter l'ensemble des élus à observer une minute de silence en hommage à ceux qui nous ont malheureusement quittés depuis notre dernière assemblée générale.

Leur engagement et leur dévouement resteront présents dans nos pensées.

- Monsieur RANVIN Didier, ancien administrateur ;
- Monsieur LOCQUEVILLE Vincent, collège 1 de Beaumerie St Martin, Comité Canche-Authie ;
- Monsieur CAILLIAU André, collège 2 de Grande Synthe, Comité Flandres-Audomarois ;
- Monsieur DEROUBAIX Philippe, collège 2 de Laventie, Comité Pays d'Aire / Bassin minier et salarié de la MSA ;
- Monsieur LEROY André, collège 3 de Lambersart, Comité Métropole Lilloise.

Je vous remercie de bien vouloir observer une minute de silence.

Minute de silence.

Je vous remercie.

Avant de poursuivre et d'entamer les travaux de cette journée, je souhaite dire à l'ensemble des délégués et administrateurs de la précédente mandature le plaisir qui fut le mien, de travailler ensemble au service du monde agricole.

Vos échanges constructifs et les actions concrètes que vous avez déployées ont permis de faire avancer notre belle institution. »

Avant l'ouverture de l'assemblée générale avec le rapport moral du président, Monsieur Vermeulen invite les délégués à écouter le message de félicitations de la part du Président National, Monsieur Jean-François Fruttero, du Vice-Président, Monsieur Thierry Manten et de Madame Anne-Laure Torresin, Directrice générale de la CCMSA.

Rapport moral du Président

« Mesdames et Messieurs,
Chers invités, chers délégués.

Au-delà du rapport moral traditionnel propre à chaque assemblée générale, je voudrais aussi revenir sur quelques points essentiels.

Merci à tous pour votre mobilisation qui nous a permis dans un contexte de démobilité citoyenne d'atteindre un taux de participation pour les élections de 19,98 %, supérieure à la moyenne nationale.

Félicitations chaleureuses aux cinq cent vingt-neuf délégués, élus le 22 mai qui vont accompagner et promouvoir les engagements et les ambitions de la MSA, tant sur la nouvelle mandature que pendant la nouvelle COG.

Cette dernière portera la négociation des moyens qui doivent nous permettre de développer une offre de protection sociale simplifiée, globale et adaptée aux besoins des adhérents et de leur famille qu'ils soient salariés ou non-salariés.

Il s'agit aussi de contribuer à l'attractivité des territoires ruraux en lien avec les partenaires qu'il s'agisse des collectivités locales, des associations, des préfectures.

Les exemples sont nombreux : « grandir en milieu rural », « appel à projets jeunes », lutte contre les déserts médicaux ou promotion des services publics en milieu rural comme avec les France Services.

Notre monde agricole est aujourd'hui confronté à des enjeux d'une ampleur inédite et à une instabilité croissante.

Qu'il s'agisse de crises climatiques, de crises économiques qui peuvent mettre à mal certaines filières, l'instabilité financière des exploitations, les risques psycho-sociaux liés à l'isolement, à la pression économique et aux difficultés inhérentes aux métiers auxquelles s'ajoutent les crises sanitaires ; tous ces phénomènes plaident pour un régime spécifique de protection sociale.

Si la liste s'arrêtait là, ce serait presque trop beau : les entraves au projet de loi Duplomb censé simplifier la vie des paysans montre que notre agriculture est victime d'une intoxication, celle des normes et de la surréglementation.

Dans ce contexte, l'encrage territoriale permet d'adapter au sein de chaque caisse, dans le respect des choix politiques portés par les élus, la mise en place des multiples réformes lancées par les Pouvoirs Publics.

Au-delà, les administrateurs que vous allez élire aujourd'hui et qui seront vos représentants au sein du Conseil d'administration de la MSA Nord-Pas de Calais, ont toute latitude pour orienter la politique de la Caisse à destination des adhérents.

Je voudrais prendre ici deux exemples :

- d'une part les prestations extra-légales pour l'aide au remplacement en cas d'arrêt maladie. La révision du barème en 2025 a permis à tous les exploitants de bénéficier de cette aide ;
- d'autre part, le règlement de l'ASS permet une aide aux vacances en prenant en charge une participation de 5 à 12 € par jour pour favoriser le départ des enfants en colonie de vacances.

Le mandat qui s'offre à nous est donc plein de promesses mais aussi de défis à relever.

Notre modèle mutualiste, qui s'appuie sur la démocratie, la responsabilité et la solidarité, est bien un rempart contre deux fléaux qui gangrèment notre pays :

- la technocratie verticale qui est à l'opposé de la légitimité démocratique que vous incarnez aujourd'hui par votre présence à notre Assemblée générale ;
- l'illusion d'une France uniquement urbaine ou péri-urbaine, au mépris de la ruralité et de l'agriculture qui nourrissent nos concitoyens et contribuent à la balance commerciale.

Encore une fois, merci pour votre présence qui traduit votre attachement à notre organisation et aux valeurs qu'elle représente. »

Après la lecture de son rapport moral, Monsieur Vermeulen annonce à 9h45 que le quorum est atteint et invite Monsieur Rétaux à poursuivre avec la présentation du rapport d'activité 2024.

Rapport d'activité 2024 du directeur général

« Mesdames, Messieurs les délégués,

Au nom du Comité de direction et de l'ensemble du personnel de la MSA Nord-Pas de Calais, je tiens personnellement à vous féliciter d'avoir été élu.

Pour certains, ce mandat est le premier, je tiens donc à vous remercier chaleureusement d'avoir fait le choix de l'engagement au service des populations agricoles ; pour d'autres, il s'agit de la continuité d'un engagement au long cours que l'on ne peut que saluer.

Mesdames et Messieurs les élus, vous êtes le socle de notre Mutualité Sociale Agricole.

Permettez-moi également d'adresser « un grand merci » aux élus et administrateurs de la précédente mandature pour la contribution essentielle qu'ils ont apportée à notre MSA.

Vous présentez l'intégralité de notre rapport d'activité en quelques minutes est un véritable défi. C'est pourquoi je vous encourage vivement à le consulter dans le rapport qui vous a été remis.

Aujourd'hui, je souhaite simplement mettre en lumière l'essentiel de notre année 2024 et nos perspectives.

Je vais commencer par quelques chiffres clés pour 2024, qui témoignent de l'ampleur de notre mission :

- Nous avons accompagné 200 491 ressortissants du régime agricole. Parmi eux, 143 415 sont salariés (dont 33 995 actifs) et 57 076 sont non-salariés (dont 15 127 actifs).
- Au total, 891,17 millions d'euros de prestations ont été versés. Cela inclut 410,27 millions d'euros pour les non-salariés et 480,90 millions d'euros pour les salariés.
- Parallèlement, les cotisations émises se sont élevées à 395,68 millions d'euros, dont 133,35 millions d'euros des non-salariés et 262,33 millions d'euros des salariés.

Ces chiffres se traduisent par des actions concrètes :

- 112 679 personnes ont été protégées en maladie, avec 287,96 millions d'euros de prestations santé versées.
- 116 159 retraités ont bénéficié de 554,80 millions d'euros au titre de la retraite de base.
- Enfin, 17 927 familles allocataires ont reçu 48,41 millions d'euros de prestations familiales.

Ces données ne sont pas de simples statistiques ; elles représentent l'impact direct de notre action sur la vie de milliers ressortissants du régime agricole et de leurs familles.

Je vais maintenant revenir sur quelques actions phares qui ont marqué l'année 2024.

En 2024, nous avons déployé de nouvelles initiatives pour le bien-être de nos ressortissants.

En complément des séjours « répit » d'une semaine proposés depuis plusieurs années, les "week-ends répit bien-être", par exemple à la ferme "Ail'leurs" à Arleux, ont permis aux exploitants et salariés agricoles de s'offrir une pause nécessaire pour prendre du recul et préserver leur bien-être au travail.

De même, l'aide administrative pour les exploitants en situation d'épuisement professionnel a offert un soutien concret, avec une enveloppe pouvant aller jusqu'à 1 500 € pour l'embauche d'un assistant indépendant, libérant ainsi nos agriculteurs des contraintes administratives.

Pour faciliter le quotidien des employeurs, notre démarche "Aller vers" propose un accompagnement sur mesure.

Concrètement, nous avons organisé des réunions spécifiques avec nos grands comptes pour structurer notre offre de services, et des rencontres personnalisées avec nos employeurs pour échanger sur les actualités juridiques et techniques, garantissant ainsi la qualité de leurs déclarations et l'accès aux droits de leurs salariés. Nous avons également accompagné nos TPE-PME dans l'utilisation du nouveau TESA Simplifié, un outil essentiel pour faciliter leurs démarches.

Nous avons également consolidé nos partenariats territoriaux.

La convention renouvelée avec la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France est un pilier de notre action. Elle vise à accompagner les agriculteurs de l'installation à la transmission.

Par exemple, nous contribuons à l'observatoire du renouvellement des générations pour mieux comprendre les profils des nouveaux agriculteurs, et nous proposons des formations adaptées, notamment sur la protection sociale et la prévention des risques pour les jeunes installés.

Nous organisons également des actions concrètes pour les futurs cédants, comme la formation "Bien préparer sa transmission" et des entretiens individuels pour aborder la retraite et les modalités de transmission.

Face aux crises spécifiques, comme celle de la fièvre catarrhale ovine (FCO) qui a durement affecté les exploitations en 2024, la MSA Nord-Pas de Calais a intensifié son soutien aux agriculteurs en difficulté. Nos conseillers en prévention sont intervenus directement auprès des éleveurs pour apporter un accompagnement technique et financier, tandis que des "rendez-vous prestations élargis" ont été mis en place pour un accès rapide aux droits.

Nous avons aussi déployé des aides financières ponctuelles et un soutien psychologique face à l'urgence, et travaillé en réseau avec les acteurs locaux pour identifier et informer les agriculteurs touchés par ces crises.

La qualité de service et la satisfaction de nos adhérents demeurent nos priorités absolues.

Pour mesurer leur perception et identifier les leviers d'amélioration, nous menons chaque année une enquête de satisfaction. La 12ème édition, menée par l'institut IFOP, a confirmé un haut niveau de satisfaction globale : 87 % de satisfaction générale, 88 % pour la qualité de l'accueil téléphonique, 90 % pour l'accueil en agence, et 90 % pour nos services en ligne. Ces résultats sont le reflet de l'engagement quotidien de nos équipes et nous encouragent à poursuivre nos efforts.

Depuis fin 2024, nous nous sommes engagés dans une démarche de certification obligatoire en Santé et Sécurité au Travail (SST).

Ce processus nous permettra d'harmoniser et d'améliorer nos services sur tout le territoire, de structurer nos procédures pour garantir une meilleure traçabilité et, à terme,

d'offrir des services en ligne plus accessibles via votre Espace Privé, comme la demande de visite médicale ou le dépôt du document unique.

Au travers de ces actions, je tiens ici à saluer l'engagement et le travail de l'ensemble des collaborateurs de la MSA Nord-Pas de Calais, qui œuvrent chaque jour au service de nos ressortissants.

En regardant vers l'avenir, la MSA de demain sera exigeante et ambitieuse. Nous visons à constamment améliorer le service rendu à nos ressortissants, à développer notre présence de proximité, et à renforcer notre rôle de protection sociale du "premier kilomètre".

Pour atteindre ces objectifs, nous nous appuyerons sur nos atouts majeurs : une prise en charge globale, des équipes dévouées, un réseau d'élus profondément impliqués et des partenariats durables.

Cette nouvelle mandature est un appel à l'action. Elle sera riche en projets et en défis, une aventure que nous sommes prêts à mener ensemble, avec conviction et détermination.

Je vous remercie. »

Monsieur Vermeulen remercie Monsieur Rétaux pour cette présentation et invite les membres du Comité de direction à le rejoindre sur scènes afin de se présenter et de répondre aux éventuelles questions des délégués.

Monsieur Rétaux, directeur général, présente les membres du Codir : Madame Manon Fournier, directrice adjointe en charge du développement sanitaire et sociale sur les territoires, Monsieur Gauvrit, sous-directeur en charge de la protection sociale de base et complémentaire, Monsieur Pierre Ergand, en charge de la comptabilité, de maîtrise des risques, le contrôle interne et externe, et enfin le docteur Frédéric Lefebvre, médecin-conseil chef du contrôle médical.

Monsieur Vermeulen invite ensuite les délégués à poser leurs questions.

1. **Question de Monsieur Etienne Billaud, délégué de Herlies, retraité :**
« Lorsque l'on téléphone au 03.2000.2000, comment faire pour avoir le même interlocuteur ? On n'a jamais la même personne au téléphone pour suivre notre dossier et, de plus, d'une personne à l'autre, les réponses peuvent être différentes. »

Réponse de M. Fournier :

« La Plateforme téléphonique représente une équipe d'une vingtaine de techniciens-conseils, préalablement formés pour vous répondre de la façon la plus adaptée possible. Il n'est pas possible d'avoir le même interlocuteur, mais grâce aux outils informatique le contenu de l'ensemble des échanges est retracé. De plus, avec les appels sortants, on s'engage à rappeler l'adhérent pour avoir une relation plus privilégiée. Notre engagement de qualité de service repose sur une équipe de collaborateurs qui sont tous formés pour vous répondre efficacement. »

Réponse de D. Vermeulen :

« Bien sûr, il ne faut pas appeler aux heures d'affluences, les collaborateurs ne peuvent pas répondre à tous les appels. Les techniciens sont vraiment compétents sur tous les dossiers spécifiques. Les dossiers sont personnels et parfois compliqués. Il est possible de prendre également rendez pour rencontrer personnellement un technicien-conseil. Je rappelle qu'il existe 27 points d'accueil. J'en profite pour les saluer, Madame Maité Huarte, responsable du service Relations Adhérents et les techniciennes conseils présentes : Madame Joy Sinno, Madame Christelle Amo et Madame Isabelle Collet que vous connaissez certainement déjà. »

2. **Question de Monsieur Thierry Fournier, délégué de Forest-sur-Marque :**
« Chaque année, on reçoit le bilan d'activité de la MSA. J'aurais aimé savoir également ce que l'on coûte à la MSA, comme quand on a des opérations très lourdes, mais aussi, ce que l'on verse en cotisations chaque année. »

Réponse de X. Gauvrit :

« Une communication est faite par la MSA sur le rapport des cotisations émises et des prestations versées. Pour toutes les MSA, on estime à environ 3 € de prélèvement pour 10 € de prestations versées. Le rapport est donc positif. Une communication est faite régulièrement au Conseil d'administration sur ce point avec une présentation détaillée par type de prestations versées et de cotisations prélevées. Il y a également sur le site internet de la MSA la rubrique « A quoi servent vos cotisations ? » qui permet d'apporter toutes les précisions sur ce sujet. »

3. **Question de Monsieur Etienne Billaud, délégué de Herlies, retraité :**
« Comment se fait-il d'attendre plus de huit mois pour avoir une réponse sur un dossier de retraite de réversion ? J'ai dû intervenir pour faire accélérer le dossier. Est-il normal d'attendre des mois et des mois pour régler un dossier de réversion ? »

Réponse de D. Vermeulen :

« C'est un cas particulier que l'on ne pourra pas régler ici. Il faut avoir tous les éléments en main pour répondre sur un dossier, car chaque cas est particulier.



Toutefois, je te remercie pour ton intervention car elle démontre que les délégués sont là pour faire remonter ces problématiques. »

Réponse de FE. Rétaux :

« N'hésitez pas à contacter les techniciens-conseils. Les délégués sont effectivement là pour faire remonter les situations particulières. Il s'agit parfois des problèmes de droits combinés avec le régime général. Il faut savoir que l'on peut intervenir avec les prestations légales mais aussi extra-légales pour un secours exceptionnel qui peut être déclenché très rapidement. »

Réponse de M. Fournier :

« On a l'avantage d'avoir une action sanitaire et sociale dont la politique est définie par le conseil d'administration. Les administrateurs décident de pouvoir compléter des aides légales qui sont des circuits parfois très complexes et dépendantes d'autres organismes, comme la Carsat pour la retraite. L'extra-légale peut venir en complément de façon plus réactive, par exemple pour aider à maintenir une personne dans son logement ou régler certaines dettes financières et, de façon plus générale, pour soutenir la famille. L'extra-légale est vraiment un outil très précieux que l'on préserve en MSA via les administrateurs qui font partis d'un comité ASS restreint qui examinent les dossiers et qui décident de soutenir ou pas ces familles. »

4. Question de Monsieur Jacques Fouquenelles, délégué de Vermelles :

« Après le décès de mon épouse, j'ai reçu un document me précisant les différentes possibilités d'avoir des aides, sans coup de fil, ni aucun contact, rien ! Voilà, je n'ai rien fait et plusieurs mois plus tard, j'ai appris que je pouvais toucher la retraite de réversion de mon épouse. J'ai depuis abandonner le dossier, je n'ai pas eu le courage d'aller plus loin. Pourquoi ne met-on pas les gens au courant de ce qu'il y a à faire dans ces moments-là ? »

Réponse de FE. Rétaux :

« Aujourd'hui, il y a la mise en place de rendez-vous de droits pour mettre en place et détecter les droits. Je vous propose de vous voir juste après l'assemblée générale pour vous inviter à faire valoir vos droits. On veillera à améliorer ces situations en mettant en place des actions correctives. »

Réponse de D. Vermeulen :

« Je profite de cette question pour vous rappeler qu'il ne faut surtout pas hésiter à prendre rendez-vous par internet ou par téléphone avec un conseiller pour ne pas perdre de temps. Les techniciens-conseils sont très compétents. Je comprends que dans ces moments-là, on a besoin d'être accompagné. »

5. Question de Monsieur Jean-Louis Feunart, délégué de Violaines, Coordination rurale :

« Comment se fait-il que l'on ait la possibilité pour limiter la pression sociale de créer des holdings et des ETA, au niveau local ou régional, tout cela pour finalement mettre à mal la MSA, et faire des économies ? Cela est légal et se pratique de plus en plus. »

Réponse de D. Vermeulen :

« Je ne veux pas faire de politique. On sait bien que le but est de payer le moins de cotisations possibles à la MSA. Il ne faut pas s'étonner après d'avoir une petite retraite. On sait bien que la retraite ne représente qu'une petite part sur les cotisations versées. On n'a pas la solution ; il faudrait discuter avec les centres de gestion. Il faut savoir qu'en la région Nord-Pas de Calais, il y a des revenus un peu plus élevés que le reste de la France. Toutefois, je ne suis pas d'accord car chacun gère son entreprise comme il l'entend. Il y a tous les cas de figures. Par exemple, lorsque l'on cède son exploitation, comme pour moi avec mes deux filles, on sait bien qu'une cession familiale sous-entend que l'on aide les enfants quand ils en ont besoin. »

Réponse de FE. Rétaux :

« On bataille fermement pour l'agriculture et pour le rattachement au régime agricole. Je fais le parallèle avec le domaine de la santé qui est face à un phénomène de financiarisation avec de nouvelles formes juridiques et des sociétés d'économie libérale qui ne payent plus de cotisations pour leur retraite. Le rattachement des nouvelles formes d'agriculture est un combat de tous les jours. »

Monsieur Vermeulen conclut en citant pour exemple l'agriculteur qui produit son raisin. Lorsqu'il crée une société pour vendre son vin, il passe au régime général alors que son activité au départ est bien une activité agricole.

Après ces échanges, Monsieur Vermeulen annonce que le quorum est atteint et proclame officiellement ouverte l'assemblée générale.

Désignation des assesseurs

Monsieur Vermeulen propose la désignation des personnes suivantes en qualité d'assesseurs qui veilleront au bon déroulement de l'assemblée générale :

- 1^{er} collège : Madame Annie Dejonghe, administratrice ;
- 2^{ème} collège : Monsieur Jean-Pierre Baber, administrateur ;
- 3^{ème} collège : Monsieur Christophe Leroux, administrateur.

Monsieur Vermeulen demande à Monsieur Rétaux d'assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

Sans abstention, ni opposition, ces propositions sont acceptées à l'unanimité par l'Assemblée.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024

Monsieur Vermeulen propose de procéder à l'approbation par vote à main levée du procès-verbal de l'assemblée générale 2024, qui était disponible sur le site internet.

Les personnes ayant un pouvoir en leur possession (carton de couleur rose) sont invitées à les utiliser pour formuler leurs intentions de vote.

Sans abstention, ni opposition, le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Vermeulen invite ensuite Monsieur Torchy à présenter les résolutions.

Lecture de résolution par Monsieur Guy Torchy, administrateur

« Bonjour à toutes et à tous,

Je sou mets à votre approbation par vote à main levée la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve :

- le rapport général présenté par le conseil d'administration ;
- la gestion du conseil d'administration.

Sans abstention, ni opposition, la première résolution est approuvée à l'unanimité.

INFORMATION SUR LE RESULTAT DE LA MEDECINE DU TRAVAIL

Pour la médecine du travail, l'Assemblée générale constate un résultat déficitaire de **130 252,10 €**.

Ce résultat déficitaire sera donc apuré par imputation sur la réserve. »

Monsieur Torchy remercie l'assemblée et passe ensuite la parole à Monsieur Vermeulen pour clore l'assemblée générale ordinaire

Discours de Monsieur Vermeulen pour la transition vers l'assemblée générale élective

« Mesdames, Messieurs,

Avant de clore notre Assemblée Générale Ordinaire, je tiens à exprimer une nouvelle fois ma profonde gratitude.

Un grand merci :

- Aux délégués et membres des Comités de l'échelon local pour leur engagement ;
- Au Conseil d'Administration, dont l'action est déterminante ;
- Ainsi qu'au Directeur Général et l'ensemble du personnel de la Caisse pour le travail colossal fourni.

Avant d'ouvrir l'Assemblée Générale Élective, permettez-moi de revenir sur quelques points essentiels abordés ce matin.

Je tiens à souligner le dynamisme de notre région. Grâce à lui, la MSA Nord-Pas de Calais compte désormais 200 491 ressortissants. C'est une fierté, car cette croissance est moins impactée que la tendance nationale, preuve de notre vitalité et de notre capacité d'attraction.

L'année 2025 et les suivantes nous réservent de nombreuses échéances cruciales :

- La suite de nos élections et l'installation de notre nouveau Conseil d'Administration. Il serait bon d'intensifier la vie mutualiste et développer nos actions d'animation sur les territoires.
- Les crises agricoles continuent de nous mobiliser. Il faudra rester attentif, tant sur le plan financier que social.

Je saisis cette opportunité pour saluer la réactivité du Conseil d'Administration et du personnel de la Caisse dans la gestion des dossiers les plus complexes.

- Le maillage territorial doit rester une priorité. Il permettra de consolider notre présence et notre action au plus près de nos adhérents.
- De nombreux autres domaines encore nécessiteront l'implication et l'énergie de chacun.

Comme les années précédentes, je suis convaincu que la nouvelle équipe saura s'adapter à ces nouveaux défis. Elle pourra s'appuyer sur une gouvernance forte de sa légitimité démocratique et sur l'implication sans faille de tous ses élus.

Je constate, une fois encore, que chacun, par sa présence et son engagement, a su manifester son attachement profond au régime agricole en général, et à la MSA Nord-Pas de Calais en particulier.

Ensemble, nous avons une nouvelle fois partagé et défendu nos valeurs mutualistes. Je n'ai aucun doute que nous serons encore plus nombreux et plus unis l'année prochaine pour continuer cette œuvre.

Je tiens à nouveau à vous remercier chaleureusement pour votre engagement.

J'ouvre officiellement l'Assemblée Générale Élective avec la présentation des résultats des élections de 2025. »

Discours de Monsieur Vermeulen pour l'ouverture de l'assemblée générale électorale

« Mesdames, Messieurs,

Je suis ravi de vous retrouver aujourd'hui pour faire le bilan de nos récentes élections à la Mutualité Sociale Agricole. Cet exercice démocratique est au cœur de nos valeurs mutualistes, et je tiens à saluer tous ceux qui y ont pris part.

Tout d'abord, merci à l'ensemble des adhérents qui se sont mobilisés et ont renouvelé leur confiance en la MSA. Leur participation est essentielle pour défendre l'action et les valeurs qui nous animent.

Mes remerciements s'adressent également aux 1 448 candidats qui ont rendu cet exercice démocratique possible. Félicitations à tous les nouveaux élus qui s'engagent pour ce mandat ! Votre rôle est fondamental pour représenter et défendre les intérêts du monde agricole.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude aux agents de la MSA qui ont œuvré sans relâche pour l'organisation et la bonne tenue du scrutin et qui ont travaillé d'arrache-pied le jeudi 22 mai pour nous fournir ces résultats.

Passons maintenant aux résultats. Du 5 au 16 mai, pas moins de 95 000 électeurs étaient invités à voter pour leurs représentants. C'était l'occasion de rappeler l'importance de ce vote et le rôle crucial que jouent nos élus, véritables relais des préoccupations du terrain.

Nous avons enregistré la participation de 19 001 ressortissants, soit 19,98 % de notre population électorale. Dans le détail, la participation s'élève à 19,48 % dans le Nord et 20,48 % dans le Pas-de-Calais.

La répartition par collège et par département est la suivante :

- Collège 1 (exploitants agricoles) : 30,92 % pour le Nord et 29,73 % pour le Pas-de-Calais.
- Collège 2 (salariés agricoles) : 13,95 % pour le Nord et 15,14 % pour le Pas-de-Calais.
- Collège 3 (employeurs de main-d'œuvre) : 23,49 % pour le Nord et 25,56 % pour le Pas-de-Calais.

Au total, 529 délégués ont été élus à l'issue du dépouillement. Voici comment ils se répartissent par collège :

Dans le Collège 1 (Exploitants agricoles) : 211 délégués

- Dans le Nord : 120 délégués, tous issus de la FDSEA/JA.
- Dans le Pas-de-Calais : 91 délégués, répartis comme suit : 75 pour la FDSEA/JA, 15 pour la Coordination Rurale et 1 candidature individuelle.

Dans le Collège 2 (Salariés), un total de 240 délégués ont été élus. Voici la répartition détaillée par syndicat et par département :

- Dans le Nord : 123 délégués
 - CFE-CGC : 48 délégués
 - FO : 29 délégués
 - CFDT : 23 délégués
 - CGT : 13 délégués
 - CFTC : 8 délégués
 - CGT / FO : 2 délégués
- Dans le Pas-de-Calais : 117 délégués
 - CFDT : 45 délégués
 - CFE-CGC : 29 délégués
 - CFTC : 17 délégués
 - FO : 13 délégués
 - CGT : 9 délégués
 - CGT / FO : 4 délégués

Collège 3 (Employeurs de main-d'œuvre) : 78 délégués

- Dans le Nord : 51 délégués, tous de la FDSEA/JA.
- Dans le Pas-de-Calais : 27 délégués, tous de la FDSEA/JA.

La MSA prend acte de cette mobilisation, qui, bien que ne concernant qu'un adhérent sur cinq, doit être mise en perspective avec d'autres scrutins professionnels, comme les élections TPE en 2024 qui ont vu une participation de 4,07 %.

Ces résultats sont malheureusement le reflet d'un profond désarroi dans le monde agricole, exacerbé par plusieurs crises :

- La difficulté à obtenir une juste rémunération.
- Les inquiétudes générées par les traités de libre-échange.
- Le manque de considération ressenti par le monde agricole, parfois qualifié « d'Agribashing », et des réglementations jugées pesantes ;
- Les incertitudes quant au maintien de l'emploi dans certaines filières.

La MSA subit en quelque sorte ce contexte de crises, pourtant éloignées des sujets sociaux qu'elle porte. Cela nous conduit à nous mobiliser encore davantage pour être aux côtés de nos adhérents.

Cette participation peut aussi s'expliquer par un certain essoufflement électoral après les élections des Chambres d'Agriculture qui ont précédé les nôtres.

Le contexte politique actuel, marqué par l'absence de majorité à l'Assemblée Nationale, ne facilite pas non plus les prises de décision, créant une forme d'incompréhension, notamment dans le monde agricole.

Enfin, ce résultat peut également traduire une certaine méconnaissance de nos ressortissants vis-à-vis de notre modèle de protection sociale et démocratique, ce qui peut entraîner une démobilisation lors de ces élections.

Face à ces constats, la MSA doit rester vigilante. Nous continuerons de contribuer activement à l'amélioration de la protection sociale du monde agricole, en tenant compte de ses particularités et de ses besoins spécifiques.

Nous appelons les nouveaux élus à être attentifs et proches des besoins, des enjeux et des difficultés du monde agricole sur le terrain. C'est cette proximité qui est la source de notre efficacité au service de nos adhérents.

Nous ne pouvons pas rester sans nous interroger sur la manière de redonner du souffle et du dynamisme à notre démocratie électorale. Nous souhaitons engager une réflexion pour renforcer notre modèle, afin de permettre une participation plus nombreuse de nos affiliés tout en assurant un lien fort entre les territoires et nos délégués.

La prochaine gouvernance aura la tâche de faire des propositions concrètes : qu'il s'agisse des conditions d'exercice du mandat, de la valorisation du rôle de délégué, ou du renforcement des leviers de mobilisation de nos électeurs. Je vous remercie. »

Monsieur Vermeulen poursuit la réunion avec la présentation des modalités de vote pour l'élection du Conseil d'Administration.

Présentation des modalités de votes par Monsieur Vermeulen

« Mesdames, Messieurs les délégués,

Nous sommes réunis ce jour pour l'élection des membres qui composeront le Conseil d'Administration de la MSA Nord-Pas de Calais.

Permettez-moi de rappeler, si besoin était, que le Conseil d'Administration est le cœur battant de notre Mutualité Sociale Agricole.

Il est le garant de notre modèle démocratique et social, définissant les orientations stratégiques et veillant à la bonne gestion de notre organisme au service de l'ensemble du monde agricole.

L'Assemblée Générale Électorale, ainsi que l'ensemble des opérations de vote et de dépouillement, seront placées sous ma responsabilité eue égard à ma qualité de Président du Conseil d'Administration actuel.

Trois assesseurs ont également été désignés :

- Madame Annie Dejonghe, Administratrice du collège 1.
- Monsieur Jean-Pierre Baber, Administrateur du collège 2.
- Monsieur Christophe Leroux, Administrateur du collège 3.

Et Monsieur Franck-Etienne Rétaux en sera le Secrétaire Général.

Les règles relatives aux sièges à pourvoir

Le Conseil d'Administration est composé de 27 membres élus, répartis par département et par collège comme suit :

- **9 membres** seront élus par les délégués cantonaux du **1er collège** ;
- **12 membres** seront élus par les délégués cantonaux du **2ème collège**, soit **6 membres pour chacun des départements (Nord et Pas-de-Calais)** ;
- **6 membres** seront élus par les délégués cantonaux du **3ème collège**, soit **3 membres pour chacun des départements (Nord et Pas-de-Calais)**.

Concernant le 1er collège, le nombre de sièges (9) n'étant pas divisible par deux, le siège restant est attribué au département du Nord. Ce choix est justifié par le fait que le Nord comprend le plus grand nombre d'électeurs dans ce collège, avec 120 élus contre 91 dans le Pas-de-Calais.

La répartition des sièges dans le 1er collège sera donc la suivante :

- **Nord : 5 sièges**
- **Pas-de-Calais : 4 sièges**

Organisation des bureaux de vote

Pour cette élection du Conseil d'Administration, nous avons organisé les bureaux de vote comme suit :

Cinq bureaux de vote sont mis en place par département :

- Deux bureaux pour le collège 1 ;
- Deux bureaux pour le collège 2 ;
- Un bureau pour le collège 3.

Composition de chaque bureau de vote :

- Un Président (un Administrateur sortant),
- Un assesseur (un délégué),
- Un secrétaire (un agent de la caisse).

Mode de Scrutin

Le mode de scrutin diffère selon les collèges.

❖ Pour les 1er et 3ème collèges :

- Le 1er tour se fera à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Le 2ème tour (si nécessaire) se fera à la majorité relative des suffrages exprimés.

Pour rappel, la majorité absolue se calcule ainsi :

- Si le nombre de suffrages exprimés est pair, la moitié de ce nombre plus un.
- Si le nombre de suffrages exprimés est impair, la moitié du chiffre pair inférieur, plus un.

Exemple 1 (nombre pair de suffrages) :

Si 100 suffrages sont exprimés, la majorité absolue est de $50 + 1$, soit 51 voix.

Exemple 2 (nombre impair de suffrages) :

Si 99 suffrages sont exprimés, le chiffre pair inférieur est 98. La majorité absolue est donc la moitié de 98 (soit 49) plus 1, ce qui donne 50 voix.

❖ Pour le 2ème collège :

L'élection se déroulera selon un système proportionnel, ce qui signifie que les sièges seront attribués aux listes en fonction du quotient électoral (leur part de voix), complété par la règle du plus fort reste pour répartir les derniers sièges.

Le quotient électoral est obtenu en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges d'administrateurs à pourvoir.

Organisation du vote et du dépouillement

Pour garantir la régularité et la transparence de notre scrutin :

- Une pièce d'identité sera obligatoire lors de l'émargement.
- Des isolements, urnes sécurisées et enveloppes de vote seront mis à disposition.

Proclamation et publication des résultats

La proclamation des résultats aura lieu ici même, dans cette salle, dès que le dépouillement sera clôturé. Nous vous inviterons alors à nous rejoindre pour l'annonce officielle.

La publication des résultats sera assurée à différents niveaux :

- Auprès de l'Assemblée Générale.
- Sur les sites d'Arras et de Capinghem.
- Auprès de la Préfecture.
- Par transmission à la MNC.

A la suite de l'annonce des résultats, la traditionnelle photo du nouveau conseil d'administration sera prise. Les administrateurs nouvellement élus se réuniront ensuite pour le tout premier conseil d'administration au cours duquel seront élus le président et le premier vice-président.

Soyez assurés que nous ne manquerons pas de vous communiquer les résultats officiels dès le mercredi 18 juin. »

Présentation des candidats et profession de foi

Monsieur Vermeulen invite les candidats qui souhaitent monter sur scène à se préparer afin de se présenter aux délégués et de lire leur profession de foi. Tous les candidats sont invités à monter sur scène par collège et par département.

Monsieur Vermeulen rappelle que pour le collège 1, les délégués du département du Nord doivent élire 5 administrateurs et les délégués du département du Pas-de-Calais 4 administrateurs. Chaque candidat est invité à se présenter individuellement.

- ❖ Pour le département du Nord, la liste FDSEA/JA présente cinq candidats : Madame Annie Dejonghe, Monsieur Etienne Laude, Madame Catherine Gérard, Madame Annie Desmet et Madame Marie-Eugénie Lelong.
- ❖ Pour le Pas-de-Calais, deux candidates présentent leur candidature individuellement : Madame Isabelle Cassez et Madame Cyrielle Deswarte.

La Coordination Rurale propose quatre candidats : Monsieur David Bécue, Monsieur Thierry Hocq, Madame Delphine Beaucamp et Monsieur Olivier Degardin.

La FDSEA/JA du Pas-de-Calais présentent cinq candidats : Madame Marie-Yvonne Verdure, Monsieur Alain Blanquart, Madame Frankline Leprince, Monsieur Emmanuel Dalle et Monsieur François Mantel.

Monsieur Vermeulen invite ensuite les représentants du collège 2 à le rejoindre afin de présenter leurs candidats par organisations syndicales. Monsieur Vermeulen rappelle que le collège 2 doit élire 6 administrateurs par département.

❖ Pour le département du Nord :

La liste CFDT-CFTC présente six candidats : Monsieur Jean-Pierre Baber, Monsieur Aziz Samouri, Monsieur Régis Verbèke, Madame Caroline Dumont-Do, Madame Nathalie Camut et Madame Michèle Boutte.

Pour la liste CFE-CGC, Monsieur Serpaud présente sept candidats : lui-même, Monsieur Jean-Yves Bracq, Monsieur Marc Delmotte, Monsieur Antoine Guisnet, Madame Ghislaine Marchand, Monsieur Yves Delearde et Monsieur Christian Gomet.

La liste CGT présente six candidats : Monsieur Michel Robinet, Monsieur Hassan Tifratine, Madame Odide Delvaux, Monsieur Didier Bauduin, Monsieur Dimitri Lomprez et Madame Marie-Noëlle Maquare.

Pour la liste FO, Madame Coetsier présente les six candidats : elle-même, Madame Peggy Lernon, Monsieur Frédéric Willem, Madame Isabelle Caron, Monsieur René Depret et Monsieur Vincent Boitez.

❖ Pour le département du Pas-de-Calais :

La liste CFDT présente six candidats : Monsieur Gy Torchy, Monsieur Mathieu Bauderlique, Monsieur Olivier Bonami, Madame Sylvie Broucke, Madame Noëlle-Marie Deparis et Madame Doriane Klima.

Pour la liste CFE-CGC, Monsieur Colin présente les sept candidats : lui-même, Monsieur Franck Langlet, Monsieur Laurent Caron, Monsieur Philippe Cojon, Monsieur Eric Drique, Madame Laurence Bielkin et Monsieur Jacques Wayolle.

Pour la CFTC, Monsieur Fourrier présente les six candidats : lui-même, Monsieur Sébastien gallet, Monsieur Christophe Pâques, Madame Karine Lievin, Monsieur Frédéric Carlier et Monsieur Philippe Raszez.

Pour la CGT, Monsieur Patrick Mallet présente les sept candidats : lui-même, Monsieur Sébastien Sergent, Monsieur Julien Vast, Monsieur Fabrice Debruyne, Monsieur Grégory Fulmel, Monsieur Jacques Tronquez et Monsieur Sébastien Dumont.

Pour la liste FO, Monsieur Bossu présente les douze candidats : lui-même, Madame Laurence Houilliez, Monsieur Michel Ludwiczak, Monsieur Adrien Dubois, Madame Christelle Willerval, Monsieur Pascal Morel, Madame Edith Verhaeghe, Monsieur Jean-Gabriel Demey, Madame Romy Dessen, Monsieur Jean-Marc Hallez, Madame Marianne Kwihek et Monsieur Bruno Bois.

Pour finir, Monsieur Vermeulen invite ensuite les candidats du collège 3 à venir se présenter et rappelle que le collège 3 doit élire 3 administrateurs pour le Nord et 3 administrateurs pour le Pas-de-Calais.

- ❖ Pour le département du Nord, la FDSEA/JA présente trois candidats : la FDSEA représentée par Monsieur Dominique Vermeulen, la SCEA Bollengier représentée par Monsieur Denis Bollengier et l'Earl Potdevin-Caron représenté par Madame Martine Potdevin.
- ❖ Pour le département du Pas-de-Calais, la FDSEA/JA présente trois candidats : Monsieur Christophe Leroux, SCEA Singez représentée par Baptiste Duviquet et les Entrepreneurs des Territoires des Hauts de France représentés par Madame Laure Toulouse.

Après la lecture des professions de foi par chacun des candidats, Monsieur Vermeulen remercie l'ensemble des candidats et des organisations syndicales pour leurs interventions.



Déroulé du vote et vote des délégués

Avant de passer aux votes, Monsieur Vermeulen rappelle que, pour les personnes qui ont un mandat, il convient de voter dans un premier temps en leur nom propre puis, dans un second temps, de voter pour le mandat dans le bureau de vote correspondant.

Les administrateurs sortants et les délégués en charge d'un bureau de vote sont invités en priorité à rejoindre l'espace dédié au vote et à voter.

Les autres participants sont invités à patienter avant de se rendre aux urnes dès qu'ils seront appelés à le faire afin de fluidifier le passage et éviter les embouteillages au moment du vote.

Après leur vote, Monsieur Vermeulen invite l'ensemble des délégués à se rendre à l'extérieur pour le moment de convivialité. Monsieur Vermeulen rappelle également que la proclamation des résultats se fera dans la même salle à 14 heures après le déjeuner.

Le dépouillement des votes se fait pendant la pause déjeuner, ainsi que la rédaction des procès-verbaux.

De 12h15 à 14h00 – Pause déjeuner

Proclamation des résultats par Monsieur Vermeulen

Monsieur Vermeulen rappelle que chaque délégué s'est rendu aux urnes pour élire le nouveau conseil d'administration et indique que 271 délégués se sont exprimés.

Pour le collège 1, ont été élus en tant qu'administrateurs :

- ❖ Pour le département du Nord :
 - Madame Annie Dejonghe
 - Madame Annie Desmet
 - Madame Catherine Gérard
 - Monsieur Etienne Laude
 - Madame Marie-Eugénie Lelong

- ❖ Pour le département du Pas-de-Calais :
 - Monsieur Alain Blanquart
 - Madame Frankline Leprince
 - Monsieur François Mantel
 - Madame Marie-Yvonne Verdure

Pour le collège 2, ont été élus en tant qu'administrateurs :

- ❖ Pour le département du Nord :
 - Monsieur Jean-Pierre Baber
 - Monsieur Jean-Yves Bracq
 - Madame Patricia Coetsier
 - Madame Peggy Lernon
 - Monsieur Michel Robinet
 - Monsieur François Serpaud

- ❖ Pour le département du Pas-de-Calais :
 - Monsieur Mathieu Bauderlique
 - Monsieur Dominique Bossu
 - Monsieur Michel Colin
 - Monsieur Sylvain Fourrier
 - Monsieur Patrick Mallet
 - Monsieur Guy Torchy

Pour le collège 3, ont été élus en tant qu'administrateurs :

- ❖ Pour le département du Nord :
 - Monsieur Denis Bollengier
 - Madame Martine Potdevin
 - Monsieur Dominique Vermeulen
- ❖ Pour le département du Pas-de-Calais :
 - Monsieur Baptiste Duviquet
 - Monsieur Christophe Leroux
 - Madame Laure Toulouse

Monsieur Vermeulen félicite très sincèrement tous les administrateurs nouvellement élus en soulignant l'engagement dont ils ont fait preuve et remercie tous les élus pour leur participation à cette assemblée générale électorale.

Monsieur Vermeulen rappelle que la première mission de ce conseil d'administration nouvellement constitué est d'élire le président et le premier vice-président. Il donne donc rendez-vous aux nouveaux administrateurs à 15h00 dans la salle du conseil pour la tenue de la séance d'installation.

Les nouveaux élus sont invités à venir sur scène pour se présenter et faire la photo traditionnelle.



santé
famille
retraite
services

Monsieur Vermeulen clôt l'assemblée générale à 14h30.

Wallers-Arenberg, le 17 juin 2025

Le secrétaire de séance
Franck-Etienne Rétoux

Le président du Conseil d'administration
Dominique Vermeulen